

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE L'ABONNEMENT. La Haye. Provinces. Pour un an. 26 fl. 30 fl.

BUREAU DE LA REDACTION. à La Haye. derrière la Prinsengracht. BUREAU POSTAL. Chez M. Van der Meer, Libraire, Spui, à La Haye.

LA HAYE, 23 Mai.

Statistique commerciale.

Le moment où nos Chambres sont occupées de la discussion du nouveau tarif des droits d'entrée, de sortie et de transit, nous ne pouvons sans intérêt de communiquer quelques extraits des statistiques commerciales publiées par le gouvernement.

Table with 3 columns: Year (En 1842, En 1843), Importation, Exportation, Transit. Data for various goods like coffee and sugar.

De 1839 à 1841 la moyenne de l'importation fut de 28,200,000 livres, celle de l'exportation 29,828,000 livres et le transit de 77,000 livres.

Table with 3 columns: Year (En 1842, En 1843), Importation, Exportation, Transit. Data for coffee and sugar.

De 1839 à 1841 l'importation s'est élevée à 28,214,000 et le transit à 298,500 livres.

Table with 3 columns: Year (En 1842, En 1843), Importation, Exportation, Transit. Data for tea and Chinese goods.

La moyenne de l'importation de thé, tant de Chine que des Néerlandaises de 1839 à 41 a été de 600,100 livres.

Table with 3 columns: Year (En 1842, En 1843), Importation, Exportation, Transit. Data for cigars.

De 1839 à 1841, la moyenne de l'importation a été de 4,300,000 livres, l'exportation de 4,300,000 et le transit de 4,300,000.

mais l'exportation de feuilles indigènes a diminué de 1 million de livres.

Table with 4 columns: Year (1839 à 41, 1842, 1843), F. BEURRE, G. FROMAGE, Exportations, Transit.

Dans la séance de la Seconde Chambre des Etats-Généraux de ce jour, Son Exc. le ministre des finances a annoncé que le gouvernement retire du tarif les dispositions relatives aux grains.

La Première Chambre des Etats-Généraux, a adopté dans sa séance d'hier les quatre projets de loi votés récemment par la Seconde Chambre, à savoir: 1° celui qui maintient encore en vigueur quelques lois particulières au duché du Limbourg;

On apprend que le 16 de ce mois a été signée la concession du chemin de fer rhénan. Les concessionnaires ont non-seulement pris l'engagement d'étendre cette importante voie de communication;

LL. AA. RR. la Grande-Duchesse héritière de Saxe-Weimar, et la Princesse Louise des Pays-Bas, ainsi que les Princes Alexandre et Henri, ont honoré hier au soir de leur présence la représentation au Théâtre-Royal-Français.

Il est été difficile à l'administration du Théâtre-Royal-Français, de ménager au public de cette résidence, une surprise plus agréable que celle d'hier. Ce ne fut que peu d'heures avant la représentation que l'affiche nous révéla que ALBERT DOMANGE, jouerait le soir même le rôle d'Edgar dans Lucie.

Domange appartient à cette catégorie peu nombreuse d'hommes que la nature a dotés de deux grandes et rares qualités, sans lesquelles il n'y a point de véritable artiste dramatique ou lyrique: la sensibilité et l'intelligence. Voilà, indépendamment de son mérite transcendant comme professeur de chant propre-

ment dit, les sources où il puise ces brillantes et émouvantes inspirations qui le rendirent autrefois l'idole du public, et qui ont de nouveau, hier au soir, excité à chaque instant les transports d'admiration de toute la salle.

Voilà le grand secret de ce succès brillant, long et durable que Domange reçoit partout où se trouve un public doué de sentiment et de jugement.

Mme Hillen a fait beaucoup de plaisir dans le rôle de Lucie. Si, comme on l'espère, cette dame est engagée, on pourra peut-être lui donner quelques conseils qui ne nuiront pas au développement de son talent.

M. Brouard; qu'une indisposition de M. Lorezzo a obligé de se charger à l'improviste du rôle d'Aston, s'en est très bien acquitté et a obtenu de flatteurs témoignages de satisfaction de la part du public.

L'orchestre a laissé beaucoup à désirer, et sous le rapport de l'ensemble, et sous celui des mouvements.

Demain nous verrons Domange dans les Huguenots. On sait qu'il y est admirable.

Mme Masson fera demain son second début dans le rôle de Valentine des Huguenots.

Un des meilleurs artistes dramatiques de Paris, M. Laferrière se trouve depuis hier à La Haye. On nous écrit d'Amsterdam que cet excellent acteur y a obtenu un succès immense dans plusieurs représentations données au Théâtre-Français de la capitale.

Le correspondant de Washington de la Gazette Universelle d'Augsbourg mande à ce journal, sous la date du 22 avril, que le président des Etats-Unis a nommé un consul au Japon; mais il est douteux, ajoute-t-il, que le nouveau consul parvienne à se faire agréer par le gouvernement de ce pays.

Ce même correspondant, tout en exprimant l'opinion que l'annexion du Texas à l'Amérique du Nord ne tardera pas de s'effectuer, confirme les assertions de la presse anglaise sur l'opposition formée par le président Jones contre cette mesure; mais il ajoute que le vice-président, le ministre des finances et le peuple texien en général l'approuvent et l'appuient de toutes leurs forces.

Le différend avec la Grèce continue et la Porte ne semble point rassurée par les ouvertures de M. Bourqueney, arrivé récemment à Constantinople. Chékib-Effendi a cru devoir refuser un entretien à M. Argyropoulos, qui tient lieu de chargé d'affaires de la Grèce; il a répondu que lui, reis-effendi, n'avait affaire qu'aux envoyés des trois puissances protectrices, et à personne d'autre.

est mince, — ajouta Rodin avec un redoublement d'amertume. — Si, par là, vous voulez dire que, de toutes les forces de mon armée je vous ai désiré... je vous désire une fin toute chrétienne et exemplaire... oh! vous ne vous trompez pas, mon très cher Père!... vous m'avez parfaitement entendu, car il me serait très doux de vous voir, après une vie si parfaite, un sujet d'adoration pour les fidèles.

LE JUIF ERRANT. HUITIEME VOLUME. Le Cholera. CHAPITRE XI. Le piège. Description of the book's plot and characters.

le voir, arriver par la ruse à surprendre un secret jusqu'alors trop bien caché au sujet des intrigues qu'il lui supposait à Rome. C'est donc au milieu de circonstances si importantes, si capitales, que Rodin se voyait en proie à une maladie qui paralysait ses forces, lorsque plus que jamais il aurait eu besoin de toute l'activité, de toutes les ressources de son esprit.

Après être resté quelques instans, immobile auprès de la porte, le cardinal, tenant toujours son bâton sous son nez, s'approcha lentement du lit de Rodin. Celui-ci, irrité de cette persistance et voulant échapper à un entretien qui pour beaucoup de raisons lui était singulièrement odieux, tourna brusquement la tête du côté de la rue et feignit de dormir.

amèrement du peu d'efficacité de leur médiation et déclare n'avoir été jusqu'ici que bercé de belles promesses, sans que de leur part il ait été rien fait pour mettre un terme aux menées des Grecs.

La Gazette Universelle d'Augsbourg publie la correspondance suivante de Paris du 12 mai :

« J'avais raison de douter que les négociations au sujet du mariage de la reine Isabelle avec un prince de la maison de Cobourg eussent leur point de départ en cette capitale ; au contraire, le cabinet français s'est formellement déclaré contre ce projet, qui semble avoir pris naissance en Belgique, être passé de là à Londres et être revenu par Bruxelles pour s'étendre jusqu'à Vienne. Nulle part sur le continent ce projet n'a trouvé un accueil favorable, et dans quelques jours il n'en sera probablement plus question. Les cours conservatrices ne reconnaîtront guère la reine do sitôt, parce que, plusieurs d'entre elles fussent-elles même persuadées de l'avantage que leur vaudrait une telle reconnaissance, on ne peut supposer qu'elles se séparent de leur alliées et se décident isolément à cette démarche. »

Nous avons donné hier un article, extrait du Times, relatif aux affaires d'Orient, considérées au point de vue anglais ; nous reproduisons aujourd'hui, sous la rubrique Variétés, un intéressant article de la Revue des Deux-Mondes concernant également les affaires d'Orient et spécialement la question grecque.

Affaires de France. Question des jésuites.

Nous avons fait connaître hier la lettre de l'évêque de Chartres au ministre des cultes. Voici comment M. Thiers y répond par l'organe du Constitutionnel :

M. l'évêque de Chartres vient d'adresser une lettre à M. le ministre des cultes. Dans cette production nouvelle du fongueux prélat, comme dans les précédentes, se trouve plus de passion que de bon sens, plus d'emportement que de charité.

M. de Chartres débute par une confession qui cache une usurpation réelle sur les droits de l'état. « Les jésuites, dit-il, tiennent des évêques leurs pouvoirs ; nous sommes donc responsables de l'usage qu'ils en font. » Personne ne conteste aux évêques le droit de juger si tel individu est apte ou non à confesser ou à dire la messe, et de décider de la capacité d'un prêtre, jésuite ou non, pour remplir le ministère sacerdotal. Mais décider si une congrégation pourra exister en France comme congrégation, si les règles et l'esprit d'un ordre religieux sont compatibles avec l'esprit et la lettre de nos lois, et avec l'intérêt public, voilà ce qui appartient au pouvoir civil et ne regarde point les évêques. Que l'église, au point de vue purement spirituel, autorise l'établissement d'un nouvel ordre monastique, elle est dans son droit ; mais cet ordre nouveau-venu ne peut pénétrer dans un pays, s'y installer, y agir comme être collectif, sans l'assentiment du pouvoir qui fait les lois ou qui les exécute. Or, l'expérience de plusieurs siècles, la tradition, la loi positive, l'esprit de nos institutions, et jusqu'à l'instinct populaire, nous avertisent que la règle de saint Ignace est antipathique à la constitution française, et que des hommes formés par cette règle et assujétis à son obéir ne peuvent être que des ennemis pour le régime fondé au prix de tant de sang par une première révolution, et reconquis par une seconde. Si M. Clausel de Montals ne comprend pas cela, nous n'en sommes point surpris.

Ce n'est pas ici le lieu de parler des romans-feuilletons que M. l'évêque de Chartres mêle ridiculement aux questions positives qui se débattent en ce moment. M. l'évêque de Chartres sait bien que le parti libéral n'est point une congrégation où chaque individu perd à la fois sa responsabilité et son indépendance. Chaque orateur y répond indépendamment devant le public de ses discours et de ses actes, chaque écrivain de ses articles et de ses livres. Que le défenseur de l'Institut des jésuites nous laisse au moins l'avantage de notre liberté. Un mot encore, cependant. Que M. l'évêque de Chartres se souvienne de la façon dont certaines gens ont travestis et travestissent tous les jours notre histoire ; qu'il se rappelle certains tableaux qu'on a faits de l'Université et de son enseignement ; qu'il songe à Maria Stella et au père Loriquet. Entre les écrivains qui donnent pour un roman un récit mêlé de beaucoup de vérité, et ceux qui donnent pour de l'histoire et pour une peinture vraie des œuvres diffamatoires, dont chaque ligne est une falsification, il y a d'abord la différence de la sincérité au mensonge, et c'est beaucoup.

Une œuvre d'imagination, présentée pour ce qu'elle est, s'adresse au jugement du lecteur ; c'est à lui de voir s'il y retrouve une image de la réalité ; exposer comme vrai un tableau mensonger de ce qui est, c'est vouloir tromper la bonne foi du public, qui est juge.

Mais peut-on discuter sérieusement les exagérations et les colères puériles où le prélat se laisse entraîner par la passion ?

Le discours de M. Thiers est puissamment réfuté, n'est-ce pas, par un homme qui ne trouve pas de meilleure réponse que d'accuser M. Thiers de vouloir rendre la France *athée et cannibale comme en 93*. M. de Chartres croit-il servir beaucoup la religion et même les jésuites en prenant à partie les hommes les plus considérables et les plus modérés de la chambre, M. Odilon-Barrot, M. Thiers, M. Dupin ? Parce que M. Odilon-Barrot est venu revendiquer fermement et noblement les droits de l'état, tout en laissant à la religion la part qui lui est due, le voilà transformé en un ennemi acharné de l'église ! M. Thiers, dont on isole quelques phrases pour les travestir, et dont on calomnie la modération parfaite, faute de pouvoir la nier, devient un persécuteur, un Néron, un Domitien ou un Robespierre. M. Dupin est un artisan de perfidies, qui poursuit l'église de chicanes, de restrictions, qui l'appauvrit et l'éténue. Défendre les lois de son pays, c'est faire acte d'impunité. Rappeler chacun au respect de la légalité, c'est persécuter l'église !

A qui M. de Chartres persuadera-t-il qu'il y a une conspiration contre l'église ? Est-ce sur l'autorité de M. de Cormenin qu'il l'affirme ? Nous lui conseillons de chercher d'autres garans, et quiconque connaît les lois de son pays, et sait l'histoire des vingt-cinq dernières années, quiconque a assisté à la discussion du 2 mai, ne prendra jamais M. Thiers, M. Odilon Barrot et M. Dupin pour des ennemis de la religion, mais pour les défenseurs du bon sens et des lois, pour les organes de la chambre entière et de l'immense majorité du pays. Il y a, il est vrai, des artisans de ruine qui compromettent l'église à l'étourdi, et qui la jetteraient dans un danger sérieux si la législature n'avait autant de sagesse et de modération que de puissance ; ceux-là sont plus près de M. de Chartres qu'il ne le croit : seulement il les méconnaît.

M. Clausel n'abusera donc personne quand il essaiera, comme il le fait en terminant, d'identifier la cause des jésuites avec celle de l'église. Chacun sait parfaitement les distinguer ; mais il fait une déclaration que nous ne saurions laisser passer inaperçue. Si, la loi à la main, le gouvernement disperse la congrégation de saint Ignace, M. l'évêque de Chartres ouvrira son palais aux jésuites. Que veut-il dire ? Est-ce un asile qu'il compte offrir aux individus ? Mais ils n'en auront pas besoin. Qui parle de les poursuivre ? M. de Chartres se hâte trop de tresser déjà pour eux les palmes du martyre ; qu'il garde ces lauriers prématurés qu'on ne leur fera pas conquérir. Mais si M. l'évêque de Chartres a entendu installer dans sa demeure la société de Jésus comme congrégation, et, malgré l'avertissement donné par la chambre au gouvernement et au pays, faire du palais épiscopal une communauté de jésuites, il se mettra en révolte ouverte contre les lois. Nous refusons de croire que M. l'évêque de Chartres et les autres prélats du royaume soient assez peu sensés et assez mauvais citoyens pour ne pas y regarder à deux fois.

O'Connell.

Le Journal des Débats consacre un article à l'examen de la conduite tenue dans le dernier temps par O'Connell. Nous y remarquons le passage suivant :

Qu'est devenu le grand héros du rappel ? Il est allé faire du sport dans ses terres, ou bien il a inventé de nouvelles puérités pour entretenir l'imagination de ses Irlandais. C'est ainsi qu'il s'est mis, par exemple, à organiser un club en l'honneur de la déclaration d'indépendance de 1782. L'objet de ce club est d'encourager l'industrie nationale d'Irlande, c'est pourquoi ses membres ne doivent se vêtir qu'avec des produits indigènes. L'uniforme se compose d'un habit vert, avec un collet de velours et des boutons d'or portant le chiffre 1782 dans une guillemette de trèfles, d'un gilet blanc, d'un pantalon vert, d'une cravate de satin noir et de gants de peau blancs. C'est dans ce costume que M. O'Connell se pavane les jours de réunion du club de 82. Et voilà pourtant à quelles puérités il occupe tout un peuple ; voilà comment, qu'on nous passe le mot, il fait *joujou* avec ces grands enfans d'Irlandais qu'il réduit de plus en plus à l'état de moutons de Panurge. Oh ! la belle éducation politique ! l'admirable école pour un peuple qui aspire à se gouverner tout

seul ! En vérité, si de pareilles expériences n'étaient passées inmissibles, la meilleure manière dont l'Angleterre pourrait punir les Irlandais de l'envie du rappel, ce serait de leur laisser pour quelque temps et de les abandonner à eux-mêmes. C'est alors qu'on verrait les belles œuvres que ferait un parlement national, un parlement indépendant, un parlement sang ! L'histoire est là pour dire ce qu'il fut au siècle dernier ce serait encore la même histoire aujourd'hui.

Au lieu de faire des processions en plein vent, au lieu de donner en spectacle avec son habit vert et ses gants blancs, O'Connell aurait beaucoup mieux fait de se rendre à son domicile dans la chambre des communes pour y défendre l'Irlande, religion nationale, et y prêter son appui aux ministres qui avaient le pouvoir pour rendre justice à son pays. Mais qu'à la chambre des communes son éloquence de gros dévot serait plus de mise, il aime bien mieux siéger et pérorer au Conciliation-hall où il n'y a personne qui ose lui répondre le contredire. Aussi voyez avec quel ton de pédagogue il adresse ceux de ses compatriotes qui sont allés sur les bords de la mer faire leur devoir et discuter les affaires de l'Irlande. Comme il admoneste cavalièrement des hommes tels que M. et M. Wyse, par exemple, dont l'éloquence et le caractère d'un honneur pour leur pays, et qui ont eu la coupable idée de remercier les ministres anglais de leurs intentions bienveillantes envers l'Irlande. C'est tout simple ; la conciliation fait pas les affaires de l'agitation. Que deviendrait, pauvre M. O'Connell, si l'Irlande n'avait plus à se plaindre, aime bien mieux faire luire devant les yeux de ses concitoyens l'absurde vision du rappel, et répéter sur leurs bords pour la cinquante cent millièmes fois (au moins) : *« Heed the bondsman, know you not, etc. »* esclaves héréditaires, avez-vous pas que celui qui veut être libre doit frapper même le coup ? Sidney Smith, dans le fragment dont nous avons déjà parlé un autre jour, disait :

Après tout, mon cher Daniel, qu'est-ce que vous voulez ? Une séparation des deux pays ? Pourquoi faire ? Est-ce pour votre propre intérêt ? pour la satisfaction de votre vanité personnelle ? Vous ne vous connaissez pas ; vous êtes bien trop moral et trop honorable pour cela, et de plus trop voyant. Le pouvoir vous serait arraché des mains par une coupe-jarrêts, et vous seriez empoisonné secrètement par une pomme de terre, ou assassiné dans la rue d'un coup de tolet. Vous avez trop de bon sens et de goût pour supporter pour quelque temps, la stupide et audacieuse perversion de vos associés. Si c'est de la renommée que vous voulez, que vous soyez insatiable. Qui est aussi connu que vous, O'Connell, aussi admiré pour le bien réel que vous avez fait en criant insensé du Rappel ? Et maintenant, mon cher, asseyez-vous tranquillement dans votre château de Danby et quand vous aurez réconforté votre enveloppe terrestre de vin de Bordeaux, dites-moi un peu à quoi tout cela sert ? Quel est l'objet de tout ce gouvernement ? C'est d'exploiter, des pommes de terre, du claret, un solide conseil honnête juge, une grande route sûre, une chapelle libre de mauvaise plaisanterie de crier par les rues *« l'île verte, la merlande, la perle de l'Océan ! »* Vous feriez bien mieux de haïr à la verte Erin du pain et du fromage, des cabarets pluie n'entre pas, et des pantalons sans trous. »

Nouvelles de Suisse.

Berne, 17 mai.

Le gouvernement bernois persiste dans le système de la dégradation auquel il s'est attaché. Il a décidé hier à une majorité dérisoire de renvoyer du canton le professeur Guillemin, dont nous avons annoncé la destitution dans notre numéro d'hier. Il lui accorde quinze jours pour les préparatifs de départ. Cette décision vigoureuse, mais légale, complète mière. Destitué, mais laissé à Berne ou dans les environs, Snell, principal instigateur de l'armement illicite et de lences radicales, serait devenu le centre d'une opposition contre le gouvernement, il aurait continué d'être l'agent de droit et autres demi-juristes de la campagne des étudiants de la faculté de droit. Sans doute, la guerre réussit à en faire un saint, mais on en aurait fait un tyran, position à quelques égards plus avantageuse que celle de professeur. Sa parole captivante aurait longtemps enlevé et ramené la jeunesse. Tous ceux qui ont approuvé la mesure mesurée ne peuvent qu'applaudir à la seconde.

— Mon cher Père, la Providence a voulu que, pendant votre accès de délire, vous fissiez à votre insu des révélations très importantes.

Et le prélat attendit avec une inquiète curiosité le résultat du pieux guet-apens qu'il tendait à l'esprit affaibli du jésuite.

Mais celui-ci, toujours tourné vers la ruelle, ne parut pas l'avoir entendu et resta muet.

— Vous réfléchissez sans doute à mes paroles, mon cher Père, — reprit le cardinal. — Vous avez raison, car il s'agit d'un fait bien grave ; oui, je vous le répète, la Providence a permis que, pendant votre délire, votre parole trahit vos pensées les plus secrètes, en me révélant heureusement à moi seul... des choses qui vous compromettent de la manière la plus grave... Bref, pendant votre accès de délire de cette nuit, qui a duré près de deux heures, vous avez dévoilé le but caché de vos intrigues à Rome avec plusieurs membres du sacré collége.

Et le cardinal, se levant doucement, allait se pencher sur le lit afin d'espier l'expression de la physiologie de Rodin.

Celui-ci ne lui en donna pas le temps.

Ainsi qu'un cadavre soigné à l'action de la pile voltaïque se meut par soubresauts brusques et étranges, ainsi Rodin bondit dans son lit, se retourna et se redressa d'un air errant en entendant les derniers mots du prélat.

— Il s'est trahi... dit le cardinal à voix basse et en italien.

Puis se rassurant brusquement, il attacha sur le jésuite des yeux étincelans d'une joie triomphante.

Quoiqu'il n'eût pas entendu l'exclamation de Malipieri, quoiqu'il n'eût pas remarqué l'expression glorieuse de sa physiologie, Rodin, malgré sa faiblesse, comprit la grave imprudence de son premier mouvement trop significatif. Il passa lentement la main sur son front comme s'il eût éprouvé une sorte de vertige, puis il jeta autour de lui des regards bouffés, effarés, en portant à ses lèvres tremblantes son vieux mouchoir à taches, qu'il mordit machinalement pendant quelques secondes.

— Votre vive émotion, votre effroi me confirment, dit le cardinal, la découverte que j'ai faite, — reprit le cardinal de plus en plus triomphant en s'approchant de sa robe et se voyant sur le point de pénétrer enfin un secret si important ; — aussi maintenant, mon très-cher Père, — ajouta-t-il, — vous comprendrez qu'il est pour vous d'un intérêt capital d'entrer dans les plus minutieux détails sur vos projets et sur vos complices à Rome ; de la sorte, mon cher Père, vous pouvez espérer en l'indulgence du saint-siège, surtout si vos aveux sont assez explicites, assez circonstanciés, pour remplir quelques lacunes, d'ailleurs inévitables, dans une révélation faite durant l'ardeur d'un délire fébrile.

Rodin, revenu de sa première émotion, s'aperçut, mais trop tard, qu'il

avait été joué et qu'il s'était gravement compromis, non par ses paroles mais par un mouvement de surprise et d'effroi d'une portée significative.

En effet, le jésuite avait craint un instant de s'être trahi pendant son délire, en s'entendant accuser d'intrigues ténébreuses avec Rome ; mais, après quelques minutes de réflexion, le jésuite, malgré l'affaiblissement de son esprit, se dit avec beaucoup de sens :

« Si ce rusé Romain savait mon secret, il se garderait bien de m'en avertir ; il n'a donc que des soupçons, aggravés par le mouvement involontaire que je n'ai pu réprimer tout-à-l'heure. »

Et Rodin essaya la sueur froide qui coulait de son front brûlant. L'émotion de cette scène augmentait ses souffrances et aggravait encore son état, déjà si alarmant. Brisé de fatigue, il ne put rester plus longtemps assis dans son lit et se rejeta en arrière sur son oreiller.

— *Per Bacco !* — se dit tout bas le cardinal, effrayé de l'expression de la figure du jésuite, — s'il allait dépasser avant d'avoir rien dit, et échapper ainsi à mon piège si habilement tendu ?

Et se penchant vivement vers Rodin, le prélat lui dit :

— Qu'avez-vous donc, mon très-cher Père ?

— Je me sens affaibli, Monseigneur ;... ce que je souffre... ne peut s'exprimer...

— Espérons, mon très-cher Père, que cette crise n'aura rien de fâcheux ;... mais le contraire pouvant arriver, il y va du salut de votre âme de me faire à l'instant les aveux les plus complets... les plus détaillés... puissent ces aveux épuiser vos forces... la vie éternelle... vaut mieux que cette vie périssable.

— De quels aveux voulez-vous parler, Monseigneur ? — dit Rodin d'une voix faible et d'un ton sardonique.

— Comment ! de quels aveux ? s'écria le cardinal stupéfait, — mais de vos aveux sur les dangereuses intrigues que vous avez nouées à Rome.

— Quelles intrigues ? demanda Rodin.

— Mais les intrigues que vous avez révélées pendant votre délire, — reprit le prélat avec une impatience de plus en plus irritée. — Vos aveux n'ont-ils pas été assez explicites ? Pourquoi donc maintenant cette coupable hésitation à les compléter ?

— Mes aveux ont été... explicites ?... vous m'en assurez ? — dit Rodin, en s'interrompant presque après chaque mot, tant il était oppressé. Mais l'énergie de sa volonté, sa présence d'esprit, ne l'abandonnaient pas encore.

— Oui, je vous le répète, — reprit le cardinal, — sauf quelques lacunes, vos aveux ont été des plus explicites.

— Alors... à quoi bon... vous les répéter ? — Et le même sourire ironique effleura les lèvres bleuâtres de Rodin.

— A quoi bon ? — s'écria le prélat courroucé — à mériter le pain de l'indigence et rémission au pénitent qui avoue son péché ?

— Oh ! quelle torture ! c'est mourir et puis se réveiller ! — murmura-t-il en se laissant retomber sur son oreiller.

— Puisque j'ai tout dit... je n'ai rien à vous apprendre... vous savez tout... — dit Rodin d'une voix éteinte, et se laissant tomber sur son oreiller.

— Je sais tout... Oui, sans doute, je sais tout, — reprit le prélat avec une satisfaction triomphante, — mais vous ne m'avez rien dit sur des aveux que vous n'avez pas faits, et qui m'ont permis de saisir la portée de vos projets. Cela vous sera compté... Non... non... croyez-moi, le moment est venu de vous méandre : oui, elle vous menace... tremblez donc... le mensonge sacrilège — s'écria le prélat de plus en plus courroucé — rudement le bras de Rodin, — redoutes les flammes éternelles de l'enfer !

— Je ne nierai rien, — articula péniblement Rodin ; — mais laissez-moi respirer.

— Enfin, Dieu vous inspire, — dit le cardinal avec un soupir de dépit, — et croyant toucher à son but, il reprit :

— Relevez la voix du pénitent ; elle vous guidera sûrement, mais... ainsi vous ne n'irez rien ?

— J'avais... le délire... je... ne... puis... donc... nier... (oh ! que j'ai peur !)

J'avais... le délire... je... ne... puis... donc... nier... (oh ! que j'ai peur !)

— Mais quand ces prétendues folies sont d'accord avec la réalité, le prélat, furieux d'être de nouveau trompé dans son attente, murmura que le délire était une révélation involontaire... providentielle... à la hauteur de son génie... — dit le cardinal, — et reprit :

— Cardinal Malipieri... votre ruse... n'est pas mienne... mais vous savez... dit le cardinal, — et reprit :

— Relevez la voix du pénitent ; elle vous guidera sûrement, mais... ainsi vous ne n'irez rien ?

— J'avais... le délire... je... ne... puis... donc... nier... (oh ! que j'ai peur !)

— Mais quand ces prétendues folies sont d'accord avec la réalité, le prélat, furieux d'être de nouveau trompé dans son attente, murmura que le délire était une révélation involontaire... providentielle... à la hauteur de son génie... — dit le cardinal, — et reprit :

implication pour la position individuelle et de famille d'un homme à qui la nature avait prodigué ses dons.

Les partisans de M. Snell remuent et menacent. Le gouvernement n'a point à les redouter, et au fond le peuple bernois ne se laisse régenter par des étrangers, et ses représentants ne manqueront pas de faire valoir cette légitime susceptibilité nationale.

Neuchâtel, 17 mai.

Une remarque de nouveau une certaine agitation menaçante dans la partie protestante du Jura bernois, notamment dans le canton de St-Imier, qui avait fourni naguère des hommes aux corps armés, et où l'on assure qu'on recrute encore aujourd'hui pour une nouvelle expédition révolutionnaire dont les chefs gardent le secret. Il règne une grande effervescence à Bâle-Campagne, malgré les mesures prises par le gouvernement, les corps restent encore en quelque sorte sur pied.

Les individus lucernois, que leurs affaires appellent dans les cantons radicaux, continuent à y être outrageusement maltraités par la populace. Les catholiques argoviens sont exposés aux mêmes traitements dans les districts réformés de leurs cantons. Les républicains de Lucerne que dans l'Argovie catholique.

Une conférence ou association des états catholiques vient d'être organisée pour adresser une circulaire aux gouvernements de Soleure et du Tessin, pour les inviter à se joindre à elle, et à faire cause commune avec leurs co-religionnaires pour obtenir le rétablissement de leurs droits dont l'existence est garantie par le pacte fédéral. On attend peu de succès de cette démarche. Le canton de Soleure appartient au parti radical le plus exalté; quant à celui du Tessin, il paraît lui-même disposé à séculariser à son profit les riches couvens qui existent sur son territoire. L'article 22 du pacte de 1815 n'est plus maintenant qu'une lettre morte pour les cantons dits régénérés.

C'est dans l'arsenal de Soleure, d'autres disent dans celui de Lucerne, qu'ont été confectionnées les fusées à la Congrève et les petites incendiaires dont les corps-français sont servis dans leur expédition.

Le gouvernement lucernois a positivement refusé de gracier le professeur Lucernois de naissance, puis naturalisé citoyen de Berne, et fait prisonnier dans la journée du 1er avril. Sa position quoique lui est commune avec celle de plusieurs de ces hommes, mangeant, comme le peuple le dit chez nous, à plusieurs râteliers, qui se donnent plusieurs patries, afin de se faire plus aisément au châtiement qu'ils peuvent s'attirer par leurs machinations coupables.

La Suisse radicale presque entière avait fourni son contingent à l'expédition révolutionnaire du mois dernier. Il s'est en outre dans le nombre des prisonniers dix-sept Allemands faisant partie d'une petite légion étrangère dont les feuillets ont vainement osé nier l'existence. Les débris de ces aventuriers ont été hospitalièrement recueillis dans divers cantons de la Suisse radicale, en attendant que l'on revienne d'utiliser leur dévouement à la cause de la République.

Lucerne, le 18 mai.

Une condamnation capitale prononcée par le tribunal criminel de première instance de Lucerne contre le docteur Steiger, a été confirmée le 17 mai par la cour d'appel après de fort longs débats dans lesquels une très forte minorité du tribunal supérieure des juriconsults les plus distingués, et à leur tête le docteur Kopp, a vainement cherché à donner un caractère judiciaire. Six voix contre cinq ont opiné pour la peine de mort.

Le 17 mai que le grand-conseil a dû se prononcer sur la communication de peine du docteur Steiger qu'après avoir examiné les pétitions. Les opinions étaient très-partagées sur l'issue de l'intervention du grand-conseil dans cette affaire. Ce qu'il y a de certain, c'est que les juristes suisses n'offrent pas d'exemple d'un intérimaire et aussi profond en faveur d'un condamné politique qui se manifeste pour le docteur Steiger. Les cantons les plus influents, et à leur tête le Tessin, ont fait toutes les démarches imaginables pour l'arrêter, qui lui paraît réservé.

Nouvelles d'Allemagne.

Un avis de Wandsbeck publie un article remarquable sur la foi de son correspondant de Hambourg, lequel annonce que le grand conseil de la ville de Hambourg, lequel a été convoqué par le roi de Prusse, a parlé le premier de rapprochement entre la ville de Hambourg et la ville de Wandsbeck, et le Hanovre donnerait à Hambourg pour de telles conditions, sans procurer une annexion, mettraient du moins à la ville de Wandsbeck des plus étroits rapports avec la grande ville de Hambourg. Nous tenons également de bonne source que, si un peu à cause de la manière dont notre gouvernement accueille les ouvertures, ces négociations sont abandonnées, au moins depuis deux mois, et qu'on les regarde comme rompues, lors même qu'il se peut bien qu'elles ne le soient en toute forme. Les travaux préliminaires du projet de rapprochement ont eu un résultat dans le même sens plus à une annexion de Hambourg, on peut se rendre compte que le moment, et l'on agira en conséquence.

Les droits protecteurs est maintenant les droits sur le sucre, considérablement augmentés, savoir de plus de 5 thalers; on augmente aussi les droits sur les tissus de coton, sur l'étain, la soie, les grappes et les cotonnades, etc. Pour que les tissanderies ne souffrent de la protection accordée aux filages, un remboursement est fait en cela des concessions aux états allemands, elle demande qu'on introduise un acte de rapprochement avec des droits différentiels, mesure constamment proposée par les clubs partisans d'un système de commerce national, et qui ne profiterait qu'à la Prusse, et qui n'a été offert, et recommandé d'une manière officielle par la présence de M. de Rönne et les propositions de la grande assemblée. Berlin, Breslau, Stettin, Magdebourg, etc., auront des entrepôts. Il n'est question

d'aucune hostilité vis-à-vis de Hambourg considéré comme port allemand, mais les marchandises introduites ici d'outremer et chargées sur des navires autres que prussiens acquittent des impôts spéciaux. La Prusse répond maintenant à la question fort naturelle « pourquoi l'on ne saurait se passer de Hambourg et augmenter par des droits différentiels le mouvement maritime et le commerce de la nation »; ainsi on nous donnera un commentaire pratique des questions soulevées parmi nous, et qui touchent au principe vital de notre ville.

Nouvelles d'Angleterre.

Londres, 21 mai.

La chambre des communes s'est occupée au commencement de la séance d'hier, d'une question de privilège. Le sollicitor général a présenté une motion tendant à nommer une commission d'enquête au sujet des poursuites dirigées contre un nommé Howard arrêté par le sergent d'armes, en vertu d'un mandat du *speaker* et de la décision de la cour du banc de la reine qui a déclaré l'arrestation d'Howard illégale. — Après un court débat la proposition a été adoptée.

Sir Robert Peel a ensuite fait sa motion de la troisième lecture du bill sur la dotation du séminaire de Maynooth.

M. Ewart a présenté un amendement ayant pour objet de déclarer que, s'il est opportun d'ouvrir tous les établissements d'éducation publique en Irlande aux catholiques, de réduire à des proportions équitables les richesses et l'église (protestante) d'Irlande et d'établir entre ce pays et l'Angleterre l'égalité civile et religieuse, il n'est pas à propos d'étendre le principe de dotation d'aucun culte religieux et de le rendre ainsi dépendant de l'Etat. Après une courte discussion, M. Ewart a cru devoir retirer son amendement sans provoquer la division, annonçant qu'il voterait contre la 3^e lecture du bill.

M. Bankes a présenté un autre amendement à l'effet d'ajourner à 6 mois la 3^e lecture. L'orateur après avoir longuement répété tous les arguments produits par les adversaires de la mesure a porté le défi au cabinet de dissoudre le parlement, et de consulter le pays dans une élection générale. Il ne doute pas quant à lui, que l'immense majorité des électeurs ne se prononçât contre le bill.

La chambre entend encore plusieurs orateurs plus ou moins obscurs, qui n'ont fait que ressasser les raisons pour et contre le projet, sans que le débat ait pris un caractère fort intéressant; après quoi il a été ajourné à aujourd'hui.

Dans la même séance, la chambre des communes a rejeté par 82 voix contre 53, une motion proposée par le cap Osborne, tendant à obtenir le relevé officiel de tous les revenus et de toutes les dépenses du Trinity-collegé à Dublin. M. Hume et lord John Russell ont entr'autres soutenu cette proposition, à laquelle se sont opposés sir R. Inglis et sir Robert Peel.

Lord Brougham a présenté hier à la chambre des lords, tout un projet de réforme dans le code civil et criminel de la Grande-Bretagne. Après avoir rendu hommage au talent et au zèle des commissions judiciaires qui, il y 17 ans, ont commencé à provoquer des modifications dans la jurisprudence, le noble lord a démontré la nécessité de reprendre leur œuvre à peine ébauchée; il a signalé dans la procédure civile, comme dans celle des tribunaux criminels, des abus qui jurent étrangement avec les idées et les mœurs de l'époque actuelle. L'orateur, après avoir dans un discours éloquent fait ressortir la nécessité, l'urgence de porter la main à l'édifice vermoulu de la législation, a présenté divers bills tendant à la réformer dans quelques parties importantes, telles que celles concernant les propriétés immobilières, leur transmission que son projet veut rendre plus facile, les concessions de baux à ferme ou à loyer qu'il veut aussi faciliter et étendre.

Le noble lord a ensuite présenté successivement un bill pour modifier la législation actuelle sur les témoignages dans les affaires civiles, un autre pour modifier la procédure criminelle, un pour rendre moins confus le droit relatif aux mariages, et enfin un bill pour faire cesser les privilèges dont se prévalent les membres des deux chambres du parlement, pour ne pas payer leurs dettes. Aujourd'hui que l'emprisonnement pour dettes est abolie, dit le noble lord, je ne vois pas pourquoi les membres du parlement seraient les seules personnes dans le royaume qui pourraient se soustraire à l'obligation de satisfaire leurs créanciers. Lord Brougham termine en exprimant le vœu que la chambre adoptera ses divers projets; il pourra alors se reposer en paix de ses travaux et jouir de la satisfaction d'avoir fait quelque chose de réellement utile pour son pays. L'ensemble du système se compose de neuf bills qui ont été lus une première fois et dont la chambre a ordonné l'impression.

Un schisme farouche et irréconciliable vient d'éclater en Irlande entre le parti qu'on appelle la *Jeune Irlande*, et celui connu sous la dénomination de *Grand père* auquel appartient O'Connell. Une réunion a eu lieu à Dublin, et une discussion très-animée s'est terminée par cette apostrophe adressée par M. O'Connell à ses adversaires: « Vous avez tiré l'épée du fourreau, vous devez vous préparer à subir les conséquences de votre conduite. »

Le traité conclu entre l'Angleterre et le Brésil pour l'abolition de la traite est expiré et ne sera probablement pas renouvelé. On assure que le gouvernement brésilien veut se charger lui-même d'excéder le droit de visite sur les navires de ses sujets et qu'il est animé du désir sincère de mettre fin à la traite par tous les moyens possibles. Les négociants du Brésil se montrent fort mécontents de la politique de notre gouvernement dans la question des sucres et comme on devait naturellement s'y attendre, ils sont assez mal disposés à l'égard des manufactures britanniques.

Nouvelles de France.

Paris, 21 mai.

La chambre des députés de France a voté, à la fin de sa séance de mardi, le *maximum* de la durée que devrait avoir la concession des lignes composant le chemin de fer du Nord. On a commencé par le terme de 25 ans, qui a été repoussé à une immense majorité. Le chiffre de 33 ans a eu à peu près le même sort. La durée de 38 ans a donné lieu à une épreuve douteuse, et il a fallu avoir recours au vote par division. Cette combinaison a aussi été repoussée, et, en définitive, le terme de 41 ans a prévalu. Pour les lignes de Créteil à Saint-Quentin et de Fampoux à Hazebrouck, la concession a été fixée à 75 ans.

La chambre des députés a dû terminer hier la discussion

sur les autres articles du projet de loi relatif à la ligne du Nord; et l'on croit qu'elle pourra commencer la discussion du chemin de fer de Lyon dans les premiers jours de juin. On croit que les débats des autres lignes sur lesquelles la chambre aura à délibérer seront très-courts, attendu que les questions de principes ont été résolues pour la ligne du Nord.

Le bruit s'est répandu à Paris que la majorité de la commission de la chambre des pairs dont M. Roy est rapporteur, n'a pas osé se prononcer contre le principe de la conversion du 5 p. c. et qu'elle s'est contentée de se déclarer contre l'opportunité de la mesure. La commission a entendu hier le rapport de M. le comte Roy.

La commission a manifesté le désir que M. le ministre des finances voulût bien se rendre dans son sein pour lui fournir les renseignements nécessaires sur divers points. Le ministre des finances a dû se rendre, hier, à la commission avant l'ouverture de la séance.

— On lit dans la *Presse* :

Le Commerce annonce aujourd'hui que des dissentimens assez graves existaient entre M. le ministre de la marine et M. le prince de Joinville. Nous croyons pouvoir ajouter que M. le prince de Joinville dont les sentimens pour notre marine sont connus de tous, est dans l'intention de développer dans une seconde note qui compléterait la première sur les forces navales de la France, toute sa pensée sur notre navigation à vapeur. C'est d'ailleurs sur cette partie de notre marine que le dissentiment existerait entre M. le ministre de la marine et M. le prince de Joinville.

— On lit dans le *Journal des Débats* :

Le *Moniteur* doit prochainement publier les ordonnances royales qui élèvent à la dignité de pairs de France :

M. le lieutenant-général Ruffière; M. de Raigeccourt; M. Sers, préfet de la Gironde; M. Vincens-Saint-Laurent, conseiller à la cour de cassation; M. Lesergent de Montecove, ancien député; M. Leclerc (du Calvados), ancien député.

Nouvelles et faits divers.

On lit dans l'*Overysselsche-Courant* :

Il est arrivé déjà qu'après un hiver rigoureux, l'été se fit longtemps attendre.

En 1740, la gelée ne dura que jusqu'au 9 mars, mais le temps resta froid et mauvais jusqu'au 22 mai. Le vent ne discontinua point de souffler du Nord.

Ce jour (22 mai) les jeunes feuilles commencèrent à pousser aux arbres.

Il n'est pas étonnant que dans ce temps la cherté des vivres fut excessive. Au commencement de mai on payait une charrette de foin 48 florins et en juillet il se vendait plus cher encore.

Au 10 mai mille livres de foin furent payées à Amsterdam cent-cinq florins!

En Frise plus de 7,000 et en Groningue 15,000 têtes de bétail moururent de faim.

Au marché de Harlem on payait 80 livres de beurre quarante-six florins, prix énorme eu égard à la valeur de l'argent à cette époque et au prix ordinaire du beurre en Hollande.

Les arbres fleurirent bien et promirent une bonne récolte, mais donnèrent peu de fruits, la gelée ayant entamé leurs racines et les ayant fait tant souffrir qu'elles ne purent tirer de la terre le suc nécessaire pour nourrir les fruits.

Le vent du Nord continua à régner jusqu'au mois de juillet.

Ces jours derniers, on a pris, près de la grande écluse du Helder, un requin énorme ayant onze pieds de longueur. On se félicite d'autant plus de la capture de ce monstre vorace qu'il aurait pu, à la première ouverture de l'écluse, devenir un hôte très-dangereux dans le grand canal de la Nord-Hollande.

Le *Times* publie une lettre de Lisbonne où il est parlé du bruit qui courait à Lisbonne que Silva Cabral, poète, il a pénétré au ministère, y restera, et même on a dit qu'il se rendrait à Bahia, et que Silva Cabral serait chargé de porter les nouvelles des affaires portugaises et de la justice.

Le cardinal-patriarche de Lisbonne est mort le 7 de ce mois. L'évêque de Leiria lui succède.

— On écrit de Brade, 15 mai :

Le ministère de l'intérieur paraît se convaincre toujours davantage que la presse quotidienne se rend coupable de délits contre lesquels il est nécessaire de prendre des mesures. A cet égard, l'*Bahn des Hochwald* et autres feuilles soi-disant amies du progrès ont fixé l'attention du gouvernement et seront désormais soumises, non plus aux censeurs du lieu où elles paraissent, mais à la censure centrale de Leipzig.

— On écrit d'Amers, le 14 mai :

Hier, vers le soir, il se passa une scène assez comique aux environs de l'Escaut. Plusieurs marins appartenant à l'équipage du navire *Maccan*, lequel est composé comme on sait, de marins de l'élat, se refusaient à s'embarquer. — Il était en effet curieux de voir ces excellents gendarmes monter jusqu'à fait de hautes maisons qui avoisinent la maison de ville, à l'effet d'y pourchasser des hommes grimpaux comme des chats jaunes dans les gouttières. A huit heures on n'était encore parvenu qu'à en empâquer un seul.

Quelques-uns de ces rōcalitans donnaient pour motif que n'ayant plus que deux mois de service à donner à l'état, il était injuste de les embarquer pour un voyage qui peut durer au-delà d'une année. IS. H. en est ainsi, nous ne savons trop nous-même jusqu'à quel point le code maritime permet d'agir avec autant de rigueur envers des hommes de mer, qui n'auraient d'autres torts que de vouloir rentrer au sein de leur famille après avoir payé leur tribut à l'état.

— On lit dans le *Journal des Débats* :

Un homme d'un assez curieux des mœurs américaines : M. Davidson, traduit devant le sénat de Michigan pour répondre à un manque de respect à l'assemblée qui quitte New-York avant le jugement. Il a laissé une lettre par laquelle il prie le sénat de lui envoyer par la poste (franc) la réprimande qu'il jugerait devoir lui adresser.

— La France-Méridionale de Toulouse annonce que le 17 courant, des désordres sanglants ont éclaté au théâtre à propos d'un débutant qui a été sifflé. Le désordre était si grand, qu'il a fallu faire venir la garde, et que la force publique a eu beaucoup de peine à pénétrer au milieu du parterre. Il y a eu des contusions et des blessures assez graves. Plusieurs personnes ont été fauchées aux pieds.

— Un crime épouvantable vient d'être commis à Curis au Mont-d'Or, canton de Neuville :

Un fermier de cette localité, le nommé Brouillard, livré depuis quelques années à toutes sortes d'excès et de dissipations, mais contrarié sans cesse par sa femme qui cherchait à le retenir, a donné hier un libre accès à sa rage concentrée. A la suite d'exhortations pacifiques que lui adressait sa femme, il frappe et tue d'un coup de pioche un de ses enfants au berceau. La mère veut se sauver dans le jardin avec un autre de ses enfants; le meurtrier la poursuit, tue encore l'enfant qui cherchait auprès de sa mère un refuge contre la fureur de son père, et tue enfin sa femme, qui s'était élancée pour le défendre.

Quand ces trois meurtres sont consommés, Brouillard rentre à la ferme, et y trouve ses deux fils aînés qui se jettent à ses genoux et le supplient de les épargner par toutes sortes de paroles affectueuses. Brouillard, à qui la vue du sang qu'il venait de répandre avait donné le vertige, tue ses deux autres enfants comme il avait tué leur mère et leurs frères. L'aîné avait onze ans!

Après avoir consommé cette suite d'épouvantables forfaits, Brouillard ferme sa porte, se rend chez un de ses voisins et lui conte ce qui venait de se passer, de l'air le plus tranquille du monde, en ajoutant que son domestique devait s'estimer heureux de ne pas s'être trouvé dans la ferme, parce qu'il aurait eu le sort qu'il venait de faire subir à sa femme et à ses enfants.

Brouillard n'a pas cherché à s'enfuir, le garde-champêtre l'a arrêté et conduit sans résistance dans la prison de Neuville, et de là il a été transféré à Lyon.

VARIÉTÉS.

Du rôle de la diplomatie européenne dans la question des frontières turco-grecques.

L'agitation croissante de l'Hellade et les menées de l'Angleterre dans ce royaume ont été récemment signalées à la chambre par M. Duvergier de Hauranne en des termes qui auraient pu décider le ministère à donner les explications demandées, si l'embarras du cabinet n'était évident. Malheureusement le discours trop succinct de l'orateur n'a pu suppléer au silence des ministres : pour obtenir quelques éclaircissements sur la situation de la Grèce, on est forcé de recourir aux études politiques publiées, il y a quelques mois, par l'honorable député dans cette Revue même. Mais, depuis cette époque, la Grèce a marché, sa politique sur plusieurs points s'est singulièrement mûrie ou modifiée. Ainsi, M. Duvergier blâmait un jour les plus libéraux de l'Angleterre, l'Examiner, qui « tourne en dérision l'idée d'étendre un jour les frontières de la Grèce, et de lui rendre les provinces qui lui appartiennent naturellement par la langue et l'histoire, » et il ajoutait ces remarquables paroles : « Un jour ou l'autre, la question des frontières se posera dans les conseils de l'Europe, et il faudra que chacun ait son avis. L'équivoque alors ne sera plus possible, et la Grèce verra clairement où sont ses véritables amis. » A en croire les bruits inquiétants qui nous viennent de Constantinople, il semblerait que les pressentiments du philhellène français seraient destinés à avoir leur accomplissement plus tôt qu'il ne le pensait lui-même.

L'importance européenne de la question qui recommence à s'agiter à huis-clos entre les représentants des trois grandes puissances nous oblige à reprendre rapidement les faits des dernières années, pour mieux caractériser l'état actuel du royaume hellénique, et en tirer des inductions plus exactes sur la ligne de conduite que devrait suivre notre diplomatie dans ces graves circonstances.

Opprimée au nom de toute l'Europe par sa cour allemande, la Grèce, depuis 1833, n'osait plus se remuer, lorsqu'en 1840 le traité Brunov, en renouvelant la sainte alliance,isola la France et rendit aux Grecs l'espoir bien fondé d'avoir au moins pour eux le cabinet français. Alors éclatèrent les insurrections crétoises, macédoniennes et bulgares, qui, si elles eussent été soutenues, comme elles le méritaient, auraient arraché à la Porte, en faveur des raïas, des concessions dont les Turcs eux-mêmes auraient eu plus tard à s'applaudir; mais l'égoïsme des ministres bavarois réprima tous les efforts des Grecs du royaume pour voler au secours des insurgés, et ces derniers durent enfin céder aux menaces de l'Angleterre et à la réprobation jetée sur eux par les consuls européens au nom de l'intégrité de l'empire ottoman. Les trois principaux chefs du mouvement condamné par les grandes puissances, Velentsas, Tsamis Kirataso et le Crétois Chaeritis, réussirent, avec leurs principaux palicars, à se sauver en Grèce, où l'animadversion européenne alla jusqu'à forcer le gouvernement de faire subir à ces victimes de la diplomatie une sorte d'arrestation préventive. Ainsi refoulée et contrainte à sévir contre les plus généreux d'entre ses enfants, la nationalité grecque, durant les années 1842 et 1843, dirigea toute son énergie vers la réforme de son ordre social, comme vers le seul moyen qui lui restât d'obtenir à l'intérieur un gouvernement patriotique dont le concours permit ensuite au pays de réagir au dehors.

La plus grave difficulté qui s'opposait au triomphe de la réforme était le manque d'hommes aptes à diriger le mouvement populaire. La cour, afin de maintenir son despotisme, avait éloigné du pays toutes les hautes capacités, elle avait exilé Metaxas, annulé Coletti en le faisant ambassadeur à Paris; elle ne rappela de Londres Mavrocordato que pour l'envoyer immédiatement après à Constantinople, sous prétexte qu'il fallait près du divan un diplomate habile pour arranger la querelle des *zakoufs*. Quoiqu'il eût privé la Grèce de tous ses hommes éminents, le ministère bavarois, désespérant de maintenir son absolutisme sans secours étranger, ne craignit pas de demander aux puissances un second emprunt, qui le mit en état de rétablir l'ordre dans le pays; mais cette demande eut pour résultat tout contraire à celui que le ministère en attendait; elle fit voir clair aux puissances, même sur le premier emprunt accordé aussi pour aider à rétablir l'ordre. Les trois grands cabinets ne se contentèrent pas de refuser l'emprunt, ils demandèrent encore à voir les comptes du gouvernement d'Athènes. Cette circonstance inattendue anima le peuple grec d'un nouveau courage. Plutôt que de laisser mettre son roi en tutelle par les puissances étrangères, il résolut de s'emparer lui-même, pour la sauver, de la souveraineté nationale. La société soi-disant

russe des *Philorthodoxes* se réorganisa, et se combina avec le parti insulaire et le parti des idées françaises. Une coalition générale de toutes les nuances politiques du pays s'opéra; chacun sacrifia ses vues propres au bien de la patrie, et la conspiration qui s'ourdît alors s'étendit à tel point, qu'elle embrassa enfin la nation entière.

Toutes les mesures possibles de sûreté ayant été prises par les conjurés, le 3 septembre 1843, deux heures après minuit, le peuple d'Athènes inonda de ses flots agités toutes les places, et enveloppa le palais de son roi aux cris de *vive la constitution!* Dans son indignation, le roi appela à lui sa garde et ses serviteurs; eux aussi étaient conjurés, et toute la garnison d'Athènes, artillerie, infanterie et cavalerie, en s'échelonnant devant le palais, poussait les mêmes cris que le peuple. Obligé de céder, le roi parut à un balcon, et promit au peuple et à l'armée de donner une constitution, après s'être entendu à ce sujet avec les ambassadeurs des trois puissances et avec son conseil d'état. A ces mots, Kalergis, commandant de la garnison, s'avance, déclare au roi que le conseil d'état n'est plus reconnu, et présente l'adresse qui contenait les demandes du pays et la nomination d'un nouveau ministère. En même temps, les ambassadeurs européens, accourus malgré l'obscurité de la nuit, insistent pour être introduits auprès d'Othon; le peuple leur répond par un refus, et déclare que le roi a cessé de régner, s'il n'accepte pas les demandes contenues dans l'adresse. Othon, après les avoir eues, a le noble courage de les accepter; il accueille dans son palais les nouveaux ministres signataires de l'adresse, et se présente avec eux au peuple ivre de joie, qui salue par des *zito* sans fin son roi constitutionnel. Trois heures après midi, toutes les troupes rentraient, musique sonnante, dans leurs casernes: une des révolutions les plus belles de l'histoire, puisqu'elle n'avait pas coûté une goutte de sang, se trouvait consommée.

On croit généralement que trois factions divisent la Grèce: l'une, ayant pour chef Mavrocordato, voudrait, dit-on, la république sous la garantie de l'Angleterre; la seconde, sous Metaxas, préférerait à toute autre alliance celle de la Russie; la troisième nuance constitutionnelle, représentée par Coletti, voudrait l'appui de la France. Pour qui a vécu chez les Grecs, il est clair que ces trois partis ne sont que trois couleurs d'un même patriotisme. Ce n'est donc point, comme l'ont prétendu nos journaux, le parti français qui, dans la journée de septembre, a triomphé des deux partis anglais et russe: ce sont bien plutôt les trois partis réunis qui ont atteint ensemble le but auquel tous tendent également, l'indépendance absolue de leur pays. En effet, les alternatives de faveur et de disgrâce dont jouissent les agents de France, d'Angleterre et de Russie à la cour d'Athènes, viennent uniquement de ce que les patriotes grecs, dans leurs efforts pour réhabiliter leur patrie, croient pouvoir employer plus avantageusement, tantôt les uns, tantôt les autres. De là vient que l'Angleterre, qui semble décidée à abaisser la Grèce, n'a point de partisans à Athènes, et ce qu'on appelle le parti anglais n'est proprement qu'une fiction politique due à l'habileté extraordinaire de Mavrocordato. Cet homme d'Etat, qui est le premier diplomate grec, a pu, chez un peuple essentiellement admirateur du génie, devenir à lui seul un parti. Plus solide parce qu'il s'appuie sur la haine politique contre les dominateurs de Corfou et sur la sympathie religieuse, le parti russe n'a guère pourtant de vitalité que dans les îles Joniennes; il n'a pu, dans le royaume, survivre à la révolution du 3 septembre. Les actes trop hostiles du tsar contre cette révolution, tels que le rappel et le désaveu de son ambassadeur Katakazi, et le renvoi du frère de Kalergis hors de l'empire, ont tourné contre Nicolas tous ceux qui auparavant espéraient le plus en lui. Reste donc uniquement ce qu'on appelle le parti français, représenté par Coletti, celui de tous les hommes d'Etat de Grèce qui a eu constamment la conduite la plus pure et la plus digne; mais, si l'on met à part les préférences personnelles et toutes françaises de Coletti pour sonder le fond même des idées de son parti, on trouve que ce sont les idées de tous les Grecs, et que par conséquent le mot de parti français est un mot vide de sens.

Les représentants de ces trois grandes fractions sont dans toute la force de l'âge et du talent. Coletti, qui est né en Epire, voit se grouper autour de lui tous les héros à Foustanelle, tous les chefs roméliotes et continentaux de la Grèce. Mavrocordato, le prince du Fanar, représente l'élegant, mais égoïste et froid de diplomatie de l'Europe. Enfin le riche Metaxas se rattache à la Russie, parce qu'en sa qualité d'Ionien il voudrait venger sa patrie opprimée par l'Angleterre, et recouvrer ses immenses biens de Céphalonie, sequestrés par le lord-gouverneur, en punition de ce que l'ardent patriote sortit un jour sans permission de son île pour aller combattre les bons amis de l'Angleterre, les Ottomans. A l'ouverture de la première session des chambres grecques, ces trois chefs populaires se trouvèrent en présence; ils aspiraient également à la présidence du congrès; mais, loin de se combattre, ils eurent la générosité de déclarer partout qu'ils n'avaient qu'un seul et même esprit. Les menées de la légation anglaise réussirent enfin à faire nommer président Mavrocordato, et ses deux rivaux n'obturent que la vice-présidence.

Une fois la constitution faite et jurée, le président se trouva naturellement à la tête du ministère. Entièrement dominé par l'Angleterre, Mavrocordato ne put ou ne voulut pas s'adjoindre Coletti. Exclu du ministère, ce dernier, en s'unissant à Metaxas, entassa tout pour lui la nation presque entière, et il ne resta plus à Mavrocordato d'autres moyens de gouvernement que la corruption ou la force ouverte. Le premier de ces deux moyens n'offrait qu'un bien faible secours contre des populations encore neuves et profondément religieuses; le second, dans un pays où tous les habitants sont armés, n'avait pas chance de réussir longtemps. Cependant, malgré le danger que présentaient ces moyens, la séduction et la violence furent prodiguées par le ministère avec une hardiesse inouïe, dès qu'au printemps de 1844 les collèges électoraux se furent réunis pour élire leurs nouveaux représentants au congrès. Entre le gouvernement et le pays éclatèrent dans la plupart des provinces des collisions sanglantes. Heureusement le principe du suffrage universel, aux mains d'un peuple non encore corrompu, sauva la monarchie.

Pendant que le ministère et les patriotes se livraient tant d'assauts acharnés, le roi, jaloux de rester neutre, parcourait avec la reine les provinces montagneuses situées entre les Thermopyles et l'Hélicon. Rien n'a mieux prouvé que ce simple voyage les bienfaits de la constitution, et la confiance sans bornes que la charte avait fait naître entre le peuple et son roi. Ce

prince étranger qui, quelques mois auparavant, était, à l'égard de despotisme, un objet d'aversion pour tous ses sujets, ce prince allemand chevauchait avec sa femme d'un village à l'autre sans autre escorte que les bandes de paysans qui l'accompagnaient et le suivaient en le comblant de bénédictions. Jamais joie si agréablement enfantine des Hellènes ne s'était montrée plus touchante. Le manque d'auberges obligeait les deux souverains à prendre leur frugal repas sur l'herbe, au bord des sources classiques, et à camper sous la tente, comme des pasteurs de peuples de l'ère homérique; mais ils étaient, sous cette humble apparence, entourés d'hommages bien préférables à ceux que rendent les courtisans. Des milliers de bras se levaient pour appeler sur eux les faveurs du ciel, et les portaient en triomphe aux églises et aux ruines fameuses de la Grèce. Des chœurs de jeunes filles, conduites par leurs amans, et se tenant enroulées les unes aux autres par des guirlandes de fleurs, exécutaient, sous les yeux du père de la patrie, les danses mimées des temps anciens, et des Saphos champêtres venaient, le tambour en main, chanter à la reine des vers comme ceux-ci :

Να νη ζα σε χροσμουε,
Σου τα φηλα βουνα,
Βασιλισσα, ματια μας.

« Vis pour que nous réjouissons ton cœur, vis aussi longtemps que nos montagnes, ô reine, prunelle de nos yeux! »

Pendant que la jeunesse et les femmes se livraient à l'expression de leur bonheur, les vieillards, debout autour d'un feu de bivouac, causaient familièrement politique avec leur roi, ils consultaient, lui racontaient leur héroïque histoire, ou les légendes merveilleuses de leur vallée natale. On conçoit qu'un tel voyage ait attaché plus que jamais Othon à sa patrie adoptive, et que de retour à Athènes, en apprenant la complète route du ministère devant les collèges électoraux, il ait pu, en bon roi constitutionnel, le parti du peuple contre un aveuglement dévoué aux inspirations de l'Angleterre.

(La suite à demain.)

Théâtre-Royal-Français.

Samedi 24 mai 1845. (Représentation n.º 6.)

DEUXIÈME REPRÉSENTATION

DE M. ALBERT DOMANGE, Les Huguenots,

grand-opéra en 5 actes, paroles de M. Scribe, musique de G. Meyerbeer.
M. ALBERT, remplira le rôle de *Raoul de Nangis*.
M. BROUARD, 2^e et 1^{re} Basse, celui de *St.-Bris*.
Mme MASSON, première chanteuse falcon, celui de *Valentino*.

Danse.

Au 2^e acte: PAS DE DEUX, dansé par M. Lucien Clair, premier danseur et maître de ballet, et Mlle Irka, deuxième danseuse.
Au 2^e acte: PAS DE TROIS, exécuté par M. et Mme Lucien Clair, Irka et Mlle et Mmes du corps de ballet.

Vu la longueur du spectacle on commencera à six heures et demie.

ANNONCES.

SOCIÉTÉ DE PAQUEBOTS A VAPEUR

ENTRE

le Havre et la Hollande.

Le steamer Rotterdam, capitaine COUTARD, partira de Rotterdam le matin de mardi 27 mai.

S'adresser à M.M. Smith & Co., Boompjes, A 170, à Rotterdam.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 22 Mai.

	Int.	21 mai.	Ouvvert.
Dette active	2	64 1/2	64 1/2
Dito dito	3	78 1/2	78 1/2
Dito en liquidation	3	78 1/2	78 1/2
Dito dito	4	100	100
Dito des Indes	4	99 1/2	99 1/2
Syndicat	4 1/2	100	100
Dito	3 1/2	94	94
Société de Commerce	4 1/2	153 1/2	153 1/2
Act. du lac de Harlem	5	113	113
Chemin de fer du Rhin	4	122 1/2	122 1/2
Act. du Chemin de fer Holland.	5	108 1/2	108 1/2
Oblig. Hope & C. 1793 & 18165	5	107 1/2	107 1/2
Dito dito 1823 & 18295	6	75 1/2	75 1/2
Inscript. au Grand Livre	6	100	100
Certificats au dito	5	98 1/2	98 1/2
Dito inscriptions 1831 & 1833	6	8 1/2	8 1/2
Emprunt de 1840	4	92 1/2	92 1/2
Id. chez Stieglitz et Comp.	4	8 1/2	8 1/2
Passive	5	—	—
Dette différée à Paris	5	—	—
Deferred	5	—	—
Espagne	5	27 1/2	27 1/2
Ardois	3	42 1/2	42 1/2
Dito	3	27 1/2	27 1/2
Coupons Ardois	5	106 1/2	106 1/2
Obligations Goll. & Comp.	5	111 1/2	111 1/2
Dito métalliques	2 1/2	—	—
Dito dito	2 1/2	—	—
France	3	—	—
Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—
Pologne	3	—	—
Actions 1836	3	—	—
Bésil	3	—	—
Emprunt à Londres 1839	3	—	—
Id. id. 1843	3	—	—
Portugal	2	67 1/2	67 1/2
Obligations à Londres	2	67 1/2	67 1/2

Bourse de Paris du 21 Mai.

	Int.	20 mai.	Ouvvert.
France	3	121 70	121 70
Cinq pour cent	3	86 25	86 25
Trois pour cent	3	—	—
Emprunt Ardois	3	—	—
Anc. différée	3	—	—
Nouv. dito	3	—	—
Espagne	5	—	—
Passive	5	—	—
Naples	5	—	—
Certificats Falconet	2 1/2	—	—
Pays-Bas	2 1/2	—	—
Dette active	2 1/2	—	—
Dette active	3	—	—
Belgique	3	630	630
Dito	3	—	—
Etats-Unis	5	—	—
Banking belge	5	—	—
Obligations de la Banque	5	—	—

Bourse d'Anvers du 21 Mai.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ardois, 5 % ». — Lots de Basse, 5 % ». — te différée ancien, 5 % ». — Passive, 5 % ». — Lots de Basse, 5 % ». — après la Bourse (2 heures), Ard. 26 1/2 cours.

Bourse de Londres du 21 Mai.

3 % Cons. 99 1/2, — 2 1/2 % Holl., 63 1/2, — 4 % 98, 98 1/2, — 27 1/2, — 3 % 42 1/2, — Portug., — Russie ».

LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, L'Age Nieuwstraten.